

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00121

AVENANT N°1 MARCHÉ 2015 DTM148 INEO INTEGRATION SAE RAMES CAF

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160202-D20160012110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

AVENANT N°1 MARCHÉ 2015 DTM148 INEO INTEGRATION SAE RAMES CAF

Par délibération du 20 novembre 2014, le Bureau a attribué à la société CAF un marché pour l'acquisition de nouvelles rames de tramways bidirectionnels. Celui-ci intégrait un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) aujourd'hui obsolète.

Par délibération du 09 juillet 2015, le Bureau a attribué à la société INEO un marché de fourniture négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence en vertu de l'article 144 II 5° pour le traitement de l'obsolescence des équipements embarqués du SAE.

Celui-ci intégrait les anciennes rames de tramway, les bus STAS et affrétés mais excluait les nouvelles rames CAF, la conception des rames CAF n'étant pas connue lors de la notification du marché. Les prestations, objet du présent avenant n°1, sont techniquement liées avec le système initial mis en œuvre par la société INEO, celle-ci étant la seule compétente pour exécuter les prestations et notamment pour intervenir sur les logiciels et équipements électroniques.

La société CAF a donc consulté la société INEO afin d'intégrer le nouvel SAE dans son marché. Afin de minimiser le coût, Saint-Etienne Métropole a demandé à traiter directement avec la société INEO, pour éviter les frais d'études et de gestion pour cette prestation supplémentaire soit une économie de l'ordre de 178 600 € HT.

Le présent avenant n°1 sera attribué à la société INEO, mais affecté à l'opération « Acquisition rames de tramway ». Le montant de l'avenant sera décomposé pour 145 115 € HT, soit 174 138 € TTC sur la base du Bordereau de Prix Unitaire du marché INEO, et 265 215 € HT, soit 318 258 € TTC, en Décomposition Global du Prix Forfaitaire.

En vertu des articles 134 et 135 du Code des Marchés Publics (issu du décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié), Saint-Etienne Métropole agit en tant qu'entité adjudicatrice.

Il est nécessaire de conclure à un avenant n°1 au marché INEO pour l'intégration du système d'aide à l'exploitation des véhicules (SAE) concernant les nouvelles rames CAF pour un montant de 410 330 € HT, soit 492 396 € TTC, ce qui correspond à une évolution du marché initial de 4 323 000 € HT à 4 733 330 € HT, soit une augmentation de 9,49 %.

La dépense correspondante est prévue au Budget Annexe des Transports Urbains sur les exercices 2016 et 2017 en section d'investissement.

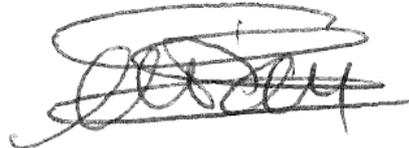
La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26/02/2016, a donné un avis favorable pour la passation de cet avenant n°1 au marché n°2015DTM148.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché n°2015 DTM 148 conclu avec la société INEO concernant le traitement de l'obsolescence des équipements embarqués du système d'aide à l'exploitation (SAE) pour les nouvelles rames de tramway CAF.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU